

AVENANT N°1 AU REGLEMENT DU CONCOURS
«CONTINENTAL START-UP CHALLENGE : INTEGRATION DU VEHICULE ELECTRIQUE DANS LE SMARTGRID»

APRES AVOIR RAPPELE

- que la Société Organisatrice a déposé un règlement de Jeu Concours intitulé «CONTINENTAL START-UP CHALLENGE : INTEGRATION DU VEHICULE ELECTRIQUE DANS LE SMARTGRID » auprès de l'Etude de Me Angla le 23 novembre 2017 (ci-après désigné par le « Règlement »),
- que la Société Organisatrice a décidé de prolonger la période de réception des candidatures et projets.

CECI EXPOSE, LA SOCIETE ORGANISATRICE MODIFIE PAR LE PRESENT AVENANT LE RGLEMENT CE QUI SUIT:

Article 1 : Modification du Calendrier du Règlement

L'Article 7 – Calendrier du règlement est modifié de la façon suivante :

« ARTICLE 7 – CALENDRIER

- 24/11/2017 : Démarrage du Concours
- Du 24/11/2017 à 26/01/2018 à 23h59 : Réception des candidatures et projets
- 29/01/2018 : Phase de pré-sélection
- 14/02/2018 : Phase de pitch des Participants sélectionnés
- 16/02/2018 : Décision finale du Jury
- 1/03/2018 : Cérémonie de remise des dotations »

Article 2: Date d'effet de l'Avenant

Les Parties conviennent que le présent Avenant prendra rétroactivement effet en date du 11 janvier 2018.

Article 3: Divers

Toutes les autres stipulations du Règlement non expressément modifiées par le présent Avenant demeurent inchangées.